

# Guide annuel

des prestations

N°17

2015



76  
**adas**

Association Départementale d'Action Sociale



# Sommaire

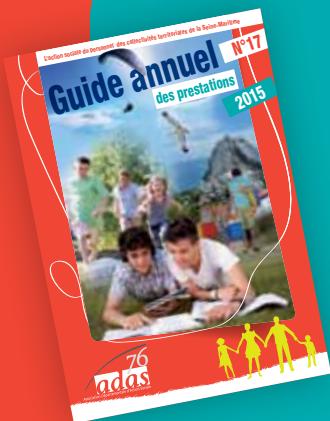
Le Mot du Président .....	3
Pour tout vous dire .....	4
Le conseil d'administration .....	5
Les prestations sociales .....	6-11
La mutuelle .....	12-13
Les partenariats bancaires .....	14-16
Les prêts .....	17
Le coupon sport .....	18
Les chèques vacances .....	19
Les partenaires vacances .....	20
Le partenaire de soutien scolaire .....	27
Les tickets CESU .....	28
Les partenaires de loisirs .....	29-30
L'accès à la culture .....	31

3440 route de Neufchâtel  
BP73 - 76230 Bois-Guillaume Cedex  
Tél. 09 53 67 89 73  
Fax 08 11 38 58 64  
[www.adas76.fr](http://www.adas76.fr)  
[jlroche@adas76.fr](mailto:jlroche@adas76.fr)

**76**  
**adas**  
Association Départementale d'Action Sociale

n° de siret : 429.957.087.00019  
n° APE : 9499Z

Cette brochure ne constitue pas un document contractuel.  
Les prestations relèvent d'un règlement d'attribution des prestations valable exclusivement sur le territoire métropolitain. Les produits et services relèvent des dispositions propres à chaque organisme partenaire.  
Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Un droit de rectification vous est ouvert à l'A.D.A.S.



# du président

## Le mot

En ce début d'année 2015, je présente à tous les adhérents de l'ADAS 76 mes meilleurs voeux de santé et de bonheur.

Comme depuis de nombreuses années, maintenant, le souci principal du Conseil d'Administration de l'ADAS 76 sera de gérer au mieux les fonds de l'association tout en essayant de répondre à vos souhaits d'adhérents que vos délégués nous transmettent.

Mais il ne nous est pas toujours possible de satisfaire toutes les demandes. D'abord parce que nos ressources financières ne sont pas illimitées et aussi parce que certains de vos désirs sont à la limite de l'Action Sociale, ce pour quoi nous existons principalement.

Cependant vous verrez dans ce nouveau guide annuel que nous avons retenu certaines de vos idées et que nous leur donnons une suite favorable.

Espérant de mieux en mieux vous satisfaire, le Conseil d'Administration, le personnel administratif et moi-même vous disent BONNE ANNÉE 2015.

*Claude VIALARET*  
*Président de l'ADAS*



# Pour tout

## vous dire

### Qui peut adhérer à l'A.D.A.S.76 ?

- les collectivités territoriales,
- les établissements publics,
- les retraités, à titre individuel, lorsque leur collectivité d'origine adhérente, ne cotise pas en leur faveur.

La délibération doit indiquer que le Maire ou le Président de la Collectivité est autorisé à signer la convention à intervenir avec l'A.D.A.S.76.

L'organisme adhérent désigne un correspondant local, interlocuteur privilégié des bénéficiaires, chargé de la pré-instruction des dossiers et de la promotion de l'action sociale au plan local.

### Qui sont les bénéficiaires ?

- Les titulaires et les stagiaires à temps complet et à temps non complet
- Les non titulaires permanents à temps complet et à temps non complet
- Les apprentis
- Les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Contrat Unique d'Insertion (CUI) à partir de la date du 1<sup>er</sup> renouvellement de leur contrat de 6 mois
- Les retraités

### Pour parler argent

La cotisation de l'année 2015 pour les collectivités et établissements publics est fixée à 0.70 % de la masse salariale brute inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires bruts des agents adhérents à l'A.D.A.S.76 portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2013 avec un minimum de 100 euros par agent et par an. Pour les retraités, la cotisation est fixée à 70 euros par agent et par an.

# Le conseil

d'administration

## Le bureau de l'A.D.A.S.76

Claude VIALARET  
*Président*

Sabrina PLANQUAIS  
*Trésorier*

Martine MICHEL  
*Secrétaire*

Céline Anquetil  
*Vice-présidente*

Philippe TRANCHEPAIN  
*Trésorière-Adjoint*

Philippe HAMEL  
*Secrétaire-Adjoint*

## Le Conseil d'Administration

**Titulaires**

**Collège des élus**

Michel VIDECOQ  
Philippe TRANCHEPAIN  
William DELARUE  
Claude LEUMAIRE  
Philippe HAMEL  
Isabelle CLET

**Titulaires**

**Collège du personnel**

Martine MICHEL  
Christine TINDILIERE  
Valérie LEFEBVRE  
Isabelle PAILLOUX  
Sabrina PLANQUAIS  
Maryvonne LEFEBVRE

**Suppléants**

Claude VIALARET  
Willy LAMULLE

**Suppléants**

Céline ANQUETIL  
Emmanuel SALOMON

# Prestations

Sociales

## Les tranches d'imposition

Afin de favoriser les foyers aux revenus les plus modestes, certaines prestations sont soumises à conditions de ressources et varient en fonction de votre tranche d'imposition.

Pour connaître votre tranche d'imposition, vous devez vous reporter à la ligne 14 : impôt sur les revenus soumis au barème de votre avis d'imposition 2014 sur les revenus 2013.

Vous relevez de :

- la première tranche, si votre imposition est comprise entre 0 et 1100 €
- la deuxième tranche, si votre imposition est comprise entre 1101 et 1900 €
- la troisième tranche, si votre imposition est comprise entre 1901 et 2800 €
- la quatrième tranche, si votre imposition est comprise entre 2801 et 3500 €

## SOMMAIRE

- 7 Reconnaissance de la vie professionnelle
- 7 Secours et assistance
- 8 Grands évènements de la vie
- 8 Aides aux études
- 9 Enfants : gardes & loisirs
- 10 Aides à la famille, aides aux retraités
- 11 Prestation culture, prestation séjours séniors en vacances

# Reconnaissance de la vie professionnelle

de 150 €  
à 250 €

Non  
déclarable  
aux impôts

## Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale

A l'occasion de l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, l'A.D.A.S.76 vous verse une allocation de 150 € pour l'échelon argent, 190 € pour l'échelon vermeil, 250 € pour l'échelon or.

Soumis  
à impôts

## Retraite à partir de

170 €

Au moment de votre départ à la retraite, l'A.D.A.S.76 vous verse une aide proportionnelle à la durée de vos services, calculée de la manière suivante : allocation fixe 170 € plus 10 € par année supplémentaire au-delà de 5 ans de services dans la Fonction Publique Territoriale.

Cette aide sera servie à la date effective du départ à la retraite. L'agent retraité est considéré adhérent jusqu'au 31 décembre de l'année de son départ à la retraite.

# Secours et assistance

Non  
déclarable  
aux impôts

## Secours décès

1220 €

Lors du décès de l'agent, du conjoint ou du concubin salarié ou non salarié, ou d'un enfant fiscalement à charge, l'A.D.A.S.76 verse un secours décès sous forme de chèque à l'ordre de l'organisme de pompes funèbres, de 1 220 €.

Jusqu'à  
500 €

Non  
déclarable  
aux impôts

## Secours exceptionnel

Lorsque les aléas de la vie engendrent des difficultés financières importantes et imprévisibles, l'A.D.A.S.76 peut vous allouer un secours exceptionnel sur présentation d'un dossier motivé et circonstancié visé par l'autorité administrative. Ce secours est attribué sur décision d'une commission jusqu'à 500 €.

Soumis  
à impôts

## Enfant handicapé

450 €

Si votre enfant est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80% et fiscalement à charge, l'A.D.A.S.76 vous verse une allocation annuelle de 450 €.

\* Déclarable  
aux impôts mais  
non soumis à impôts

## Tierce personne

215 €

Vous, votre conjoint ou votre enfant nécessitez l'intervention d'une tierce personne et sur présentation d'une attestation réglementaire, l'A.D.A.S.76 vous verse une allocation annuelle de 215 €



\* Ces aides sont exonérées de cotisations et contributions sociales, dans la limite des frais réellement engagés par le salarié, et à hauteur de 1830 € par bénéficiaire et par année civile.

Pour l'ensemble des aides, le délai de forclusion est de 3 mois pour établir la demande d'aide, à compter du premier mois suivant l'événement générateur de l'aide.



# Prestations

## Sociales



### Grands événements de la vie

Soumis  
à impôts

230 €

#### Mariage / Pacs de l'agent

A l'occasion de votre mariage ou de votre pacs, l'A.D.A.S.76 vous verse une allocation de 230 €.

155 €

#### Noces d'or

Pour votre anniversaire de mariage, l'A.D.A.S.76 vous verse une allocation de 155 € pour vos noces d'or et de 230 € pour vos noces de diamant.

230 €

#### Noces de diamant

200 €

#### Naissance - Adoption

Pour une naissance ou l'adoption plénière ou simple d'un enfant jusqu'à son dix-huitième anniversaire, l'A.D.A.S.76 vous verse une allocation de 200 €. En cas de naissance multiple, l'A.D.A.S.76 vous verse 200 € par enfant.



Soumis  
à impôts

### Aides aux études (des enfants fiscalement à charge)

Le redoublement est accepté une fois pendant le cycle du 1<sup>er</sup> degré du secondaire (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>).

#### Etudes du 1<sup>er</sup> degré du secondaire

Votre enfant à charge poursuit ses études du 1<sup>er</sup> degré du secondaire (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>).

L'A.D.A.S.76 vous verse une allocation annuelle de :

- 35 € pour la tranche 1
- 30 € pour la tranche 2
- 25 € pour la tranche 3
- 20 € pour la tranche 4



#### Etudes secondaires

Votre enfant à charge poursuit ses études secondaires, de la seconde à la terminale, étendues à la préparation du CAP et BEP. L'A.D.A.S.76 vous verse une allocation annuelle de :

- 60 € pour la tranche 1
- 45 € pour la tranche 2
- 30 € pour la tranche 3
- 25 € pour la tranche 4

#### Etudes supérieures

Votre enfant à charge poursuit ses études supérieures non rémunérées après le baccalauréat et jusqu'à 26 ans au maximum.

L'A.D.A.S.76 vous verse une allocation annuelle de :

- 153 € pour la tranche 1
- 122 € pour la tranche 2
- 92 € pour la tranche 3
- 80 € pour la tranche 4

#### Apprentissage ou Contrat en alternance

Lorsque votre enfant est en apprentissage ou bénéficie d'un contrat en alternance, l'A.D.A.S.76 vous verse une allocation de 90 € la première année et de 45 € les deux années suivantes, sous réserve que la rémunération soit inférieure à 55% du Smic.





Non  
déclarable  
aux impôts

# Enfants : gardes & loisirs

Pensez à utiliser les CESUS ou les Chèques vacances

\* Déclarable  
aux impôts mais  
non soumis à impôts

## Garde jeunes enfants

Vous faites garder votre enfant de moins de 3 ans en crèche collective, mini-crèche, crèche parentale, jardin d'enfants, halte garderie ou par une assistante maternelle agréée.

L'A.D.A.S.76 vous verse une allocation forfaitaire annuelle pour 100 jours cumulés minimum de garde, une seule fois par an de :

- 92 € pour la tranche 1
- 69 € pour la tranche 2
- 46 € pour la tranche 3
- 35 € pour la tranche 4

\* Déclarable  
aux impôts mais  
non soumis à impôts

## Séjours vacances

L'A.D.A.S.76 vous verse une aide forfaitaire annuelle à l'occasion de séjours en centres de vacances (gîtes, V.V.F., colonies de vacances, chambre d'hôte, hôtel, location meublée) pour votre enfant à charge jusqu'au 19<sup>ème</sup> anniversaire ou 25<sup>ème</sup> anniversaire s'il est handicapé, d'un montant de :

- 77 € pour la tranche 1
- 61 € pour la tranche 2
- 46 € pour la tranche 3
- 32 € pour la tranche 4

Non  
déclarable  
aux impôts

Séjour minimum de 5 jours. Dans la limite des frais engagés, 10 % devant rester à la charge du bénéficiaire.

## Séjours linguistiques

L'A.D.A.S.76 vous verse une aide forfaitaire annuelle à l'occasion de séjours linguistiques organisés dans le cadre scolaire pour votre enfant à charge jusqu'au 19<sup>ème</sup> anniversaire.

Séjour de 3 jours minimum. Dans la limite des frais engagés, 10 % devant rester à la charge du bénéficiaire.

- 75 € pour la tranche 1
- 60 € pour la tranche 2
- 45 € pour la tranche 3
- 30 € pour la tranche 4

Non  
déclarable  
aux impôts

## En centre de loisirs

L'A.D.A.S.76 vous verse une aide journalière pour votre enfant à charge participant à un séjour dans un centre de loisirs. Le séjour doit être au minimum de 5 jours consécutifs ou non et le versement est limité au maximum à 45 jours par année civile, dans la limite des frais engagés, 10 % devant rester à la charge du bénéficiaire.

- 2,50 €/jour pour la tranche 1
- 1,70 €/jour pour la tranche 2
- 1,10 €/jour pour la tranche 3
- 0,60 €/jour pour la tranche 4

## Stage BAFA

Votre enfant décide de préparer son BAFA, l'A.D.A.S.76 vous verse une aide forfaitaire unique pour la session de formation générale d'un montant de :

- 100 € pour la tranche 1
- 80 € pour la tranche 2
- 65 € pour la tranche 3
- 50 € pour la tranche 4

Non  
déclarable  
aux impôts

Pour la session approfondissement, d'un montant de :

- 70 € pour la tranche 1
- 60 € pour la tranche 2
- 50 € pour la tranche 3
- 40 € pour la tranche 4

## Classe de découverte ou d'environnement

L'A.D.A.S.76 vous verse une aide forfaitaire annuelle à l'occasion de séjours en classe d'environnement ou de découverte (mer, montagne, campagne, ... ) pour votre enfant à charge. Cette aide sera consentie pour tout séjour d'une durée minimum de 4 jours, pendant la période scolaire, réservée aux enfants des classes maternelles, élémentaires et de collège dans la limite des frais engagés, 10 % devant rester à la charge du bénéficiaire par année civile.

- 75 € pour la tranche 1
- 60 € pour la tranche 2
- 45 € pour la tranche 3
- 30 € pour la tranche 4

Non  
déclarable  
aux impôts

# Prestations

## Sociales

### Aide à la famille

#### Aide familiale à domicile

Vous avez à votre charge un handicapé à 80% au moins vivant à votre foyer, ou un ascendant à charge dont l'état nécessite l'assistance d'une aide familiale ou, vous, votre conjoint ou un enfant de moins de 16 ans avez à faire face à une situation médicale suffisamment grave, l'A.D.A.S.76 vous verse une aide horaire de :

- 2,30 €/heure pour la tranche 1
- 1,90 €/heure pour les tranches 2 et 3
- 1,50 € pour la tranche 4

L'aide familiale doit relever d'un organisme agréé.

\* Déclarable  
aux impôts mais  
non soumis à impôts

### Aide aux retraités

#### Séjours vacances retraités

Vous êtes retraité, vous désirez effectuer un séjour vacances dans un camping, un meublé, un hôtel, un village vacances, etc et vous relevez de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche de revenus, l'A.D.A.S.76 vous verse :

- 77 € pour la tranche 1
- 50 € pour la tranche 2

#### Aide ménagère

Vous êtes retraité, votre état de santé nécessite l'assistance d'une aide ménagère dépendant d'un organisme agréé, l'A.D.A.S.76 vous verse, dans la limite de 240 heures par an, une aide horaire de :

- 2,30 €/heure pour la tranche 1
- 1,90 €/heure pour la tranche 2
- 1,30 €/heure pour la tranche 3
- 1,00 € pour la tranche 4

\* Déclarable  
aux impôts mais  
non soumis à impôts

Plafond mensuel de 30 heures.



Non  
déclarable  
aux impôts

## Prestation « culture »

L'A.D.A.S.76 verse une prestation « culture » de 45 euros pour tout enfant d'adhérent, jusqu'au 19<sup>ème</sup> anniversaire pour la pratique d'une activité extra-scolaire : théâtre, musique, danse, arts plastiques, école du cirque (dans une école départementale, nationale, municipale ou associative). Cette allocation est versée dans la limite des frais engagés, 10% devant rester à la charge du bénéficiaire.

## Prestation « séjours seniors en vacances »

L'A.D.A.S.76 en collaboration avec l'A.N.C.V. vous propose de bénéficier de séjours tout compris à tarif préférentiel et, de plus, pour les retraités non imposables, d'une aide financière de l'A.N.C.V. Pour bénéficier de cette aide annuelle, vous devez cumuler les conditions suivantes :

- Etre âgé de 60 ans ou plus (55 ans pour les personnes en situation de handicap),
- Etre retraité et/ou sans activité professionnelle,
- Etre résident en France,
- Etre non imposable (avant déduction fiscale, ligne 14).

Pour connaître les différents séjours proposés, consulter les offres sur le site internet de l'A.N.C.V. : [www.seniorsenvacances.ancv.com](http://www.seniorsenvacances.ancv.com) rubrique « seniors en vacances ». Si vous n'avez pas accès à Internet, il peut vous être envoyé sur simple appel au numéro de téléphone 3240 (coût d'un appel local) ou bien en renvoyant le bulletin de demande de documentation ci-dessous en pièces jointes.



L'ANCV, des vacances et tellement plus.



Je souhaite recevoir gratuitement la documentation sur le programme Seniors en Vacances et ce, sans engagement de ma part.

A retourner à l'adresse suivante : ANCV Seniors en Vacances - TSA 69103 - 76934 ROUEN CEDEX 9

Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... N° de téléphone : .....

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est de permettre l'accès aux vacances des personnes Agées dans le cadre du Programme « Seniors en vacances », conformément aux dispositifs de l'article 39 de la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, dans les conditions posées par la loi, par courrier adressé à l'adresse suivante : Seniors en Vacances - TSA 69103 - 76934 ROUEN CEDEX 9.

	Régime Obligatoire * (à titre indicatif)	Prise en charge de la Mutuelle *		Total y compris Régime Obligatoire (à titre indicatif)
		Au titre du ticket modérateur et dans la limite de	Au titre des forfaits et dépassements dans la limite de	
<b>Régime général</b>				
<b>HONORAIRES MEDICAUX</b>				
Consultations généralistes	70 %	30 %	+ 50 %	150 %
Consultations spécialistes	70 %	30 %	+ 50 %	150 %
Consultations professeurs en médecine ou neuropsychiatres	70 %	30 %	+ 50 %	150 %
Visites généralistes	70 %	30 %		100 %
Visites spécialistes	70 %	30 %		100 %
Visites professeurs en médecine ou neuropsychiatres	70 %	30 %		100 %
Actes de sages-femmes	70 %	30 %		100 %
<b>AUXILIAIRES MEDICAUX</b>				
Infirmiers	60 %	40 %		100 %
Masseurs-kinésithérapeutes	60 %	40 %		100 %
Orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues	60 %	40 %		100 %
<b>SOINS A L'ÉTRANGER</b>				
Soins pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire	Idem soins France	Idem soins France		100 %
<b>PHARMACIE</b>				
Pharmacie à vignette blanche	65 %	35 %		100 %
Pharmacie à vignette bleue	30 %	70 %		100 %
Pharmacie à vignette orange	15 %	85 %		100 %
<b>ANALYSES ET EXAMENS</b>				
Actes techniques médicaux et d'échographie	70 %	30 %	+ 50 %	150 %
Participation forfaitaire laissée à la charge des assurés par l'Assurance maladie obligatoire instaurée par décret du 19/06/06 (actuellement 18 €)			100 %	100 %
Actes d'imagerie dont ostéodensitométrie acceptée	70 %	30 %		100 %
Examens de laboratoires	60 %	40 %		100 %
Prélèvements réalisés par un praticien non médecin	60 %	40 %		100 %
<b>APPAREILLAGE</b>				
Dispositifs médicaux et appareillage	60 %	40 %		100 %
Audioprothèse	60 %	40 %		100 %
Forfait global dispositifs médicaux et appareillages et audioprothèses			70 €/An	70 €/An
<b>CURES THERMALES</b>				
Honoraires de surveillance, actes complémentaires	70 %	30 %		100 %
Frais de traitement thermal (hors nomenclature exclus)	65 %	35 %		100 %
Hébergement/transport pris en charge par l'Assurance maladie obligatoire	65 %	35 %		100 %
<b>TRANSPORT</b>				
Transport	65 %	35 %		100 %
Transport lié à l'hospitalisation	65 %	35 %		100 %
<b>HOSPITALISATION CHIRURGICALE</b>				
Honoraires médecins	80 %	20 %	+ 50 %	150 %
Participation forfaitaire laissée à la charge des assurés par l'Assurance maladie obligatoire instaurée par décret du 19/06/06 (actuellement 18€)			100 %	100 %
Frais de séjour	80 %	20 %		100 %
Forfait journalier hospitalier selon dernières valeurs fixées par décret			Oui	Oui
Chambre particulière (1)			55 €/Jour	55 €/Jour
Chambre particulière en ambulatoire (2)			15 €/Jour	15 €/Jour

## P06041

Garantie dite "responsable"

	Régime Obligatoire * (à titre indicatif)	Prise en charge de la Mutuelle *		Total y compris Régime Obligatoire (à titre indicatif)
		Au titre du ticket modérateur et dans la limite de	Au titre des forfaits et dépassements dans la limite de	
<b>Régime général</b>				
<b>HOSPITALISATION CHIRURGICALE (suite)</b>				
Frais d'accompagnant (3)			34 €/Jour	34 €/Jour
<p>(1) Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans la limite des tarifs de l'accord.            (2) Le séjour doit être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation avec anesthésie et/ou chirurgie ambulatoire sans nuitée.            Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans les limites des tarifs de l'accord.            (3) Prise en charge limitée aux enfants de moins de 12 ans et aux adultes de plus de 70 ans.</p>				
<b>HOSPITALISATION MEDICALE</b>				
Honoraires médecins	80 %	20 %	+ 50 %	150 %
Participation forfaitaire laissée à la charge des assurés par l'Assurance maladie obligatoire instaurée par décret du 19/06/06 (actuellement 18€)			100 %	100 %
Frais de séjour	80 %	20 %		100 %
Forfait journalier hospitalier selon dernières valeurs fixées par décret (4)			Oui	Oui
Chambre particulière (1)(4)			55 €/Jour	55 €/Jour
Chambre particulière en ambulatoire (2)			15 €/Jour	15 €/Jour
Frais d'accompagnant (3)			34 €/Jour	34 €/Jour
<p>(4) Prise en charge limitée en psychiatrie, convalescence et réadaptation (plafond commun) à 90 jours par année civile et par bénéficiaire.            (1) Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans la limite des tarifs de l'accord.            (2) Le séjour doit être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation avec anesthésie et/ou chirurgie ambulatoire sans nuitée.            Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans les limites des tarifs de l'accord.            (3) Prise en charge limitée aux enfants de moins de 12 ans et aux adultes de plus de 70 ans.</p>				
<b>MATERNITE</b>				
Chambre particulière (1)			55 €/Jour	55 €/Jour
Participation pour frais dus à un accouchement ou à une adoption (5)			229 €	229 €
<p>(1) Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans la limite des tarifs de l'accord.            (5) Indemnité par enfant inscrit à la date de sa naissance, ou de son adoption, si déclaration dans les 3 mois suivants cette date.</p>				
<b>OPTIQUE</b>				
Optique (monture, verres, lentilles acceptées)	60 %	40 %		100 %
Forfait lunettes (monture et verres)			229 €/An	229 €/An
Forfait lentilles acceptées/refusées par l'Assurance maladie obligatoire			115 €/An	115 €/An
<b>DENTAIRE</b>				
Consultations, soins et actes d'imagerie médicale	70 %	30 %		100 %
Inlays-core (6)	70 %	30 %	+ 200 %	300 %
Prothèses dentaires acceptées par l'Assurance maladie obligatoire (6)	70 %	30 %	+ 200 %	300 %
<p>Prothèses dentaires conformes aux conditions d'attribution de l'Assurance maladie obligatoire et inscrites à la nomenclature (nomenclature générale des actes professionnels ou CCAM).            Les remboursements sont soumis à l'avis du dentiste conseiller de la Mutuelle.            (6) Limité à 610€ par an pour l'ensemble des inlays-core, et des prothèses acceptées.</p>				
<b>ORTHODONTIE</b>				
<b>Orthodontie acceptée par l'Assurance maladie obligatoire :</b>				
Traitement semestriel / Travaux de contention après traitement	100 %		+ 100 %	200 %
Examens prétraitement et de surveillance orthodontique	70 %	30 %	+ 100 %	200 %
<b>MEDICINES DOUCES</b>				
Ostéopathie, Chiropractie et Microkinésithérapie (7)(8)			20 €/Séance	20 €/Séance
<p>(7) Limité à 2 séances par an (plafond commun).            (8) Sur présentation de l'original de la facture.</p>				



# REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL  
ET VOTRE ASSOCIATION SPORTIVE.

- > DES CRÉDITS POUR TOUS VOS PROJETS
- > UNE ÉPARGNE SÛRE ET DISPONIBLE
- > DES ASSURANCES SUR MESURE AUX OPTIONS INNOVANTES
- > DES OFFRES POUR TOUTE LA FAMILLE EN TÉLÉPHONIE

**Crédit  Mutuel**

**CRÉDIT MUTUEL ROUEN JEANNE D'ARC  
42, RUE JEANNE D'ARC – 76000 ROUEN**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 4 335 204 160 euros, 34 rue du Wacken, 67913 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le n° Orias 07 003 758 consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr).



Fonctionnaire, je préfère un établissement public pour mes crédits, pas vous?

## Permanence

Mairie du havre  
Crédit Municipal de Rouen  
Pour prendre rendez-vous  
06 21 11 02 99



### Par téléphone

Une étude immédiate au :

**05 56 333 777**



### Sur Internet

Une réponse 24h/24h :

[www.credit-municipal-bordeaux.fr](http://www.credit-municipal-bordeaux.fr)



### Par Courrier

Adressez votre demande au :

29, rue du Mirail - CS91225 - 33074 Bordeaux Cedex

Des prêts de 1000 à 30000€ de 12 à 96 mois  
**SANS ADHESION, SANS OUVERTURE DE  
COMPTE !**

**[WWW.CREDIT-MUNICIPAL-BORDEAUX.FR](http://WWW.CREDIT-MUNICIPAL-BORDEAUX.FR)**



Pour constituer votre demande de prêt, veuillez remplir l'imprimé de demande de prêt téléchargeable sur le site [www.adas76.fr](http://www.adas76.fr)

# PARTENARIAT

## ADAS76 + CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES = MULTIPLES AVANTAGES EXCLUSIFS

**Exemple pour un prêt personnel bonifié** de 5000€ sur 48 mois, vous remboursez 48 mensualités de 106,30€ hors assurance facultative au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1 % (taux débiteur fixe 0,995%). Montant total dû par l'emprunteur : 5 102,40€. Le coût mensuel par emprunteur de l'assurance facultative Décès, Incapacité, Invalidité est de 3€ par mois s'ajoutant aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance est de 1,40 %. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 144€.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

**Exemple Pour un Prêt personnel Avantage** de 2000€ vous remboursez sur 24 mois : 119,20€ le premier mois puis 23 mensualités de 84,20€ hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 2,74% (taux débiteur fixe de 1%). Montant total dû par l'emprunteur : 2055,80€ dont frais d'accession\* 35€. Le coût mensuel de l'assurance facultative Décès, Incapacité, Invalidité est de 1,20€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance est de 1,42%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 28,80€.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

\* Les frais d'accession intègrent, le cas échéant, le droit d'entrée (11€) et les frais de cotisation (24 €) soit 35€ pour un seul emprunteur ou 46€ pour 2 co-emprunteurs.

### PRÊT BONIFIÉ AIDE AU LOGEMENT<sup>(1)</sup>

- Montant unique : 5 000 €
- Durée : 48 mois
- TAEG fixe : 1 %
- Frais de dossier : néant



### PRÊT AVANTAGE<sup>(2)</sup>

- Montant unique : 2 000 €
- Durée : 24 mois
- TAEG fixe : à partir de 1 %
- Frais de dossier : néant



### LE PRÊT BONIFIÉ SOCIAL<sup>(1)</sup> OU PRÊT BONIFIÉ HABITAT AMÉLIORATION<sup>(1)</sup>

- Montant unique : 3 000 €
- Durée : 24 mois
- TAEG fixe : 1 %
- Frais de dossier : néant



Grâce au partenariat entre l'ADAS76 et le CSF, un droit d'entrée au CSF et votre 1<sup>ère</sup> année de cotisation sont

**OFFERTS\*\***

Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec un conseiller

**02 35 07 88 10**

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)

**(1) Dans le cadre des accords de partenariat avec le CSF, CRÉSERFI, sa société de financement, propose les prêts personnels « Aide au logement », « social » et « habitat amélioration ».** Ces offres sont réservées aux bénéficiaires de l'ADAS76, adhérents-cotisants du CSF. Elle est sous réserve d'acceptation définitive de leur dossier par CRÉSERFI (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303477319 - intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 577 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9 rue du Fbg Poissonnière 75313 Paris cedex 09), après étude de leur situation financière. **L'ADAS76 prend en charge le coût du crédit au-delà du TAEG de 1%**. Barème et conditions en vigueur au 01/11/2014 susceptibles de variations. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

**\*\* Un droit d'entrée est offert une fois pour toutes et la cotisation est offerte la 1<sup>ère</sup> année aux bénéficiaires de l'ADAS76 qui réaliseront un prêt bonifié par l'ADAS76.**

**Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901**, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. L'adhésion à l'Association est un acte volontaire. Droit d'entrée unique : 11€ par personne. Cotisation annuelle : 24€ par foyer.

**Les formules d'assurance sont proposées par CSF Assurances - SARL** de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000€ - Siège social : 9 rue du Fbg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - inscrite à l'ORIAS sous le N° 07 008 834 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). **Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRETIS - SARL** de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Fbg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Conseil en investissements financiers : Adhésion à l'ANACOFI-CIF et enregistrement au fichier des CIF sous le N° E001730. Transactions immobilières : Carte N° T12994. Responsabilité Civile Professionnelle - Police n° 780047-006 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Limited).



# L'un des meilleurs moyens pour acheter votre logement



CRÉSERFI

**Bénéficiaires de l'ADAS76, quel que soit votre statut, profitez de :**

- SOLUTIONS DE PRÊT IMMOBILIER AVEC OU SANS APPORT
- NOUVEAU PTZ+
- ASSURANCE ADAPTÉE

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE :

**02 35 07 88 10**

(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

[www.csf.fr](http://www.csf.fr)

Notre **PLUS** pour Vous

Votre conseiller est un spécialiste des montages de dossier avec prêts aidés



GRUPE  
**CSF**

## CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES

CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES  
Association  
Services aux adhérents

CRÉSERFI  
Société de financement du CSF  
Caution / Crédits

CSF ASSURANCES  
Sté de courtage d'assurance du CSF  
Assurance des personnes et des prêts

PROGRÉTIS  
Sté de Conseil en Gestion de Patrimoine  
Épargne / Placements / Prévoyance

### IL Y A QUELQUE CHOSE DE PLUS ENTRE NOUS

**CRÉSERFI - Société de financement du CSF** (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 577 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris) et ses partenaires prêteurs vous proposent les prêts immobiliers. Les propositions de crédit sont réservées aux adhérents du CSF. Elles restent sous réserve d'acceptation de CRÉSERFI et de ses partenaires prêteurs, après étude de leur situation financière. **Pour les prêts immobiliers, les partenaires prêteurs de CRÉSERFI sont : Crédit Foncier de France** (S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - RCS 542 029 848 - ORIAS 07 023 327 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 19, rue des Capucines 75001 Paris. **Caisse Fédérale du Crédit Mutuel - CFCMCEE** (Société coopérative à forme de S.A. au capital de 1 974 211 680 €, RCS Strasbourg B 588 505 354) - Siège Social : 34, rue du Wacken - 67000 Strasbourg. **LCL** (SA au capital de 1 847 860 375€ représenté par 356 507 037 actions entièrement libérées - RCS B 954 509 741 RCS Lyon - Siren : 954 509 741) - Siège social : 18, rue de la République 69000 Lyon ; Siège central : 19 boulevard des Italiens 75002 Paris. **Crédit du Nord** (SA capital de 890 263 248 € - RCS Lille 456 504 851) - Siège social : 28, place Rihour - 59800 Lille ; Siège central : 59, boulevard Haussmann 75008 Paris.

Conformément à la loi, aucun versement de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. L'emprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédits non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Il apporte son concours à la réalisation d'opération de crédit sans agir en qualité de prêteur.

**Le contrat CSF Assurance Emprunteurs n° V. 9764 0001 est distribué par CRÉSERFI**, société de financement du CSF et géré par **CSF Assurances** (SARL de courtage d'assurances du CSF, au capital de 450 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris Cedex 09 - RCS Paris B 322 950 148 - N° ORIAS 07 008 834 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr))). Ce contrat groupe est souscrit par le **Crédit Social des Fonctionnaires auprès de SwissLife Assurance et Patrimoine** (SA au capital de 169 036 086,38 € - Siège social : 7 rue Belgrand 92300 Levallois-Perret - RCS Nanterre 341 785 632 - Entreprise régie par le Code des assurances).

**Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901**, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Droit d'entrée unique de 11€ par personne. Cotisation annuelle de 24 € par an et par foyer.

**Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRÉTIS** - SARL de courtage d'assurances du CSF au capital de 5 000 000€ - RCS 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

# Le coupon

## SPORT

Non  
déclarable  
aux impôts



De l'énergie à revendre ?

Pensez au Coupon Sport ancv !

Le coupon sport ancv facilite votre accès à la pratique sportive et permet de régler les adhésions, licences, cours ou stages auprès des associations ou clubs sportifs partenaires de l'ANCV. Sport collectifs ou individuels, sports de combat, sports aquatiques, sport de plein air et de montagne, profiter du coupon sport ancv, c'est choisir parmi plus de 130 activités et retrouver les plus grandes fédérations sportives.

**Bon de commande** à retourner à l'adresse suivante : A.D.A.S. 3440 route de Neufchâtel - BP73 - 76233 Bois-Guillaume cedex



CADRE RÉSERVÉ À L'A.D.A.S.

Date de réception :

N° de dossier :

Date de règlement :

Règlement par chèque à l'ordre de l'A.D.A.S. 76

Commande limitée à  
24 coupons sport par an et par  
bénéficiaire



### AGENT ADHÉRENT

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ N° membre A.D.A.S. 76 \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Collectivité adhérente \_\_\_\_\_

	Valeur du coupon	Prix A.D.A.S. 76	Nombre	Montant
1 <sup>ère</sup> tranche	10,00 €	6,50 €		€
Au delà de la 1 <sup>ère</sup> tranche	10,00 €	7,00 €		€

Prévoyez et optimisez vos vacances et loisirs

L'A.D.A.S.76 vous propose des plans d'épargne chèques-vacances bonifiés de 40 € à 90 €, selon votre tranche d'imposition.

**Tranche 1 : de 0 à 1100 €**  
Bonification (participation de l'A.D.A.S.76) 90 €  
Montant des chèques-vacances acquis 410 €

**Tranche 2 : de 1101 à 1900 €**  
Bonification (participation de l'A.D.A.S.76) 60 €  
Montant des chèques-vacances acquis 380 €

**Tranche 3 et au-delà de 1901 €**  
Bonification (participation de l'A.D.A.S.76) 40 €  
Montant des chèques-vacances acquis 360 €

Un seul plan d'épargne par an est autorisé (1 an minimum doit s'écouler entre les dates d'ouverture de plans épargne successifs).

Un plan d'épargne peut être ouvert à tout moment de l'année.

## Constitution du dossier

- Imprimé de demande d'ouverture d'un plan d'épargne chèques-vacances qui est à adresser directement à votre banque, téléchargeable sur le site : [www.adas76.fr](http://www.adas76.fr)
- Photocopie de l'avis d'imposition ou certificat de non-imposition (n-2)
- Un relevé d'identité bancaire

Le dossier complet est à remettre à votre correspondant local. Offre cumulable avec l'achat des chèques vacances à prix coûtant.

A noter : des chèques-vacances à PRIX COUTANT peuvent être achetés en plus du plan épargne dans la limite annuelle de 460 € (règlement par chèque à l'ordre de l'A.D.A.S.76).

\* Déclarable aux impôts mais non soumis à impôts

# Le Chèque-Vacances, c'est pour tous, partout et tout le temps !

## Les atouts du Chèque-Vacances

- > Un titre de paiement 100% Vacances & Loisirs
- > Disponible en coupures de 10€, 20€, 25€ et 50€
- > Utilisable **partout en France** (Dom-Tom compris) et pour les voyages à destination des pays de l'Union européenne
- > Valable **2 ans** en plus de leur année d'émission
- > **Echangeable** en fin de validité directement sur [ancv.com](http://ancv.com)



## Où l'utiliser ?

Le **Chèque-Vacances** vous permet de payer des prestations de services liées aux **vacances et aux loisirs**.



SÉJOURS & TRANSPORTS

train, avion, ferries, agences de voyages...



HÉBERGEMENT

hôtels, villages et clubs de vacances, campings, locations...



RESTAURATION

gastronomique, de spécialités, brasseries, chaînes...



CULTURE & DÉCOUVERTE

musées, expos., monuments, billetteries...



LOISIRS & DÉTENTE

parcs d'attractions, zoos, centres aérés, fitness...

✚ L'accès **aux offres et bons plans** réservés aux bénéficiaires de Chèques-Vacances, à retrouver dans **le chéquier** et sur [www.ancv.com](http://www.ancv.com)



[www.ancv.com](http://www.ancv.com)

  
ancv  
CHÈQUE-VACANCES

# Nos partenaires

## Vacances



**VACANCES**  
**André Trigano**  
LE SPÉCIALISTE DU CAMPING.com

SÉLECTIONNEUR DE VACANCES RÉUSSIES

Distributeur exclusif  
des campings Campéole





**L'A.D.A.S 76 VOUS PROPOSE DE BÉNÉFICIER DE CONDITIONS AVANTAGEUSES POUR VOS VACANCES 2014**

**-5%**  
**SUR LA HAUTE SAISON**  
(ENTRE LE 5 JUILLET ET LE 30 AOÛT)

**-10%**  
**SUR LA BASSE SAISON**  
(AVANT LE 5 JUILLET ET APRÈS LE 30 AOÛT)

**FRAIS DE DOSSIER OFFERTS**





**POUR RÉSERVER, C'EST TRÈS SIMPLE**

- 1 - VOUS APPELEZ LA CENTRALE DE RÉSERVATION AU **05 61 69 05 16** QUI VOUS DONNERA TOUTES LES DISPONIBILITÉS.
- 2 - VOTRE CODE SPÉCIALEMENT ATTRIBUÉ EST : **7669JJ**
- 3 - RÉSERVATION POSSIBLE DIRECTEMENT VIA LE SITE INTERNET : [WWW.VACANCESANDRETRIGANO.COM](http://WWW.VACANCESANDRETRIGANO.COM)  
ONGLET COMITÉ D'ENTREPRISE CODE : **A.D.A.S. 7669JJ**

**RÉSERVEZ RAPIDEMENT ET... BONNES VACANCES !!!!**  
[WWW.VACANCESANDRETRIGANO.COM](http://WWW.VACANCESANDRETRIGANO.COM)









**-5% de réduction**  
sur tout les séjours réalisés en France et dans les DOM-TOM

**• des offres spéciales partenaires**



**TOUT LE MONDE S'Y RETROUVE !**  
L'UCPA, partout, pour tous... au même moment !

**PARTENARIAT UCPA**

Adultes 19-29 ans  
Enfants 6-12 ans  
3-5€ d'adhésion Annuelle  
140 sites en France et à l'étranger  
(Départ en car de 35 villes de Paris/Province)  
Séjours SAFÉ

**LE MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PIRIX**

- Encadrement par un moniteur
- Forfait hébergement (matériel inclus)
- Matériel offert
- Hébergement
- Restauration

**LE MEILLEUR PRIX**

**Réservez en indiquant votre code privilégié : LE00**

**UCPA.com** / **0620 965 800** / **0620 965 800** / **0620 965 800**

Cu dans l'agence UCPA la plus proche de chez vous.



Si vous réservez un séjour vacances avec nos partenaires vacances, l'A.D.A.S.76 participe sans condition ressources, à hauteur de 5 % sur le montant total de votre séjour cumulable avec les réductions de nos partenaires.



Non  
déclarable  
aux impôts



**LAGRANGE** 

## Séjours en locations de vacances

- 490 stations de vacances en France, Espagne, Italie, Portugal, Croatie, Suisse, Autriche et Andorre, dont 110 à la neige
- Appartements, maisons, maisonnettes, villas avec piscine privée, chalets, cottages, hôtels, hôtels-clubs...
- La Sélection Prestige : hébergements et prestations haut de gamme
- Des prestations et services à la carte : services hôteliers, spas... et spécifiquement pour l'hiver : skipass, location de matériel, repas livrés...



**RÉSERVEZ PAR TÉLÉPHONE  
ET PROFITEZ DE - 8%**

- **Remise cumulable** avec les promotions (de - 5 à - 10% en réservant tôt, 14=12, 21=14...)
- Lors de votre réservation, donnez votre code partenaire **222105**
- Pour connaître les disponibilités et découvrir notre offre, rendez-vous sur [www.vacances-lagrange.com](http://www.vacances-lagrange.com)

**0892 160 500** [0,34 €/mn]

**[www.vacances-lagrange.com](http://www.vacances-lagrange.com)**



Si vous réservez un séjour vacances avec nos partenaires vacances, l'A.D.A.S.76 participe sans condition ressources, à hauteur de 5% sur le montant total de votre séjour cumulable avec les réductions de nos partenaires.

# Nos partenaires

## Vacances

Groupe

### Pierre & Vacances CenterParcs

MONTAGNE • MER • CAMPAGNE • HIVER 2014/15

Jusqu'à  
**25 %<sup>(1)</sup>**  
de réduction

sur les prix publics  
suivant les dates et les  
destinations



RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS  
AUPRES DE VOTRE COMITÉ  
D'ENTREPRISE

Pierre & Vacances

☎ 0825 00 20 20

(0,15 €/min de France Métropolitaine)

maeva

☎ 0825 059 060

(0,15 €/min de France Métropolitaine)

Votre code

55244



**OU RESERVEZ EN LIGNE**

<http://ce.groupepvcp.com>

**VOTRE IDENTIFIANT : adas76 + VOTRE MOT DE PASSE : 55244**

**Ci-dessous, le lien direct pour avoir un accès direct aux réservations au coup par coup :**

<http://ce.groupepvcp.com?accreditatiion=55244&ssp=1470977d9d924423504635a87c5b5da3>

(1) Remise sur l'hébergement seul, variable selon les résidences et les périodes (détails sur demande), cumulable avec les offres des catalogues. (

Catalogues et grilles de remises à votre disposition

Paiement possible par chèques vacances (pour les séjours en France)

Pierre & Vacances Center Parcs Distributeur, L'Arbre Espère Forêt en Plaine 11 Rue des Centres 75047 PARIS Cedex 19  
SA au capital de 6 000 000 € - 214 303 335 RCS Paris - Immatriculation au registre des distributeurs de voyages et de séjour 94076190004 - Clauses Inscrites - B.B.V. -  
INC professionnelle - AAA France - Photos: gnicol/Agence P&V



Si vous réservez un séjour vacances avec nos partenaires vacances, l'A.D.A.S.76 participe sans condition ressources, à hauteur de 5 % sur le montant total de votre séjour cumulable avec les réductions de nos partenaires.





Nouveau site!  
perier-voyages.com



Non  
déclarable  
aux impôts

4 Brochures

Production « Périer Voyages »

36 Conseillers en voyages

65 Tours Opérateurs sélectionnés

**Chèques Cadeaux**  
ET POURQUOI PAS OFFRIER UN VOYAGE ?

- Cadeau de Noël
- Départ en retraite
- Anniversaire de mariage
- Anniversaire



**5 % de réduction**  
Voyages de Noces, Pacs,  
Anniversaires de Mariage...  
10, 20, 30 ans...

**Info Malin**  
Augmentez votre crédit de Points Fidélité  
en parrainant un ami, un parent !  
CONDITIONS EN AGENCES

**NOS PRESTATIONS**

- ★ Vente de Voyages à forfait des grands Tours Opérateurs
- ★ Vente des voyages de la Production Périer Voyages :
  - Voyages Autocar – Avion en France et à l'Étranger
  - Croisières maritimes et fluviales
  - Voyages à thème (thermalisme, tourisme fluvial...)
  - Week-ends
  - Spectacles, sorties journée
  - Voyages sur Mesure à la carte
- ★ Vente de Billetterie :
  - Agrément IATA et agrément pour tous vols réguliers
  - Vols Charters
- ★ Réservation d'hôtels et appartements
- ★ Location de voitures et véhicules utilitaires
- ★ Réservation de spectacles, cabarets, soirées, journées...

Sur simple demande possibilité de recevoir gratuitement nos catalogues

Regroupez-vous et nous  
trouverons toujours un voyage  
à votre budget.

**NOTRE SERVICE GROUPES  
EST A VOTRE ECOUTE  
AU 02.32.84.46.40**



**FECAMP** 38 rue Alexandre Legros 76400 – Tél. 02.35.27.50.50 / **BOLBEC** 43 rue de la République 76210 – Tél. 02.35.31.21.80  
**ROUEN** 130 rue Martainville 76000 – Tél. 02.35.98.59.00  
**LE HAVRE** 93 rue Paul Doumer 76600 – Tél. 02.35.21.94.94 / **ELBEUF** 31 rue des Martyrs 76500 – Tél. 02.35.77.79.71  
**PONT AUDEMER** 10 place du Pot d'Étain 27500 – Tél. 02.32.20.20.90  
**LILLEBONNE** 1<sup>er</sup> rue de la République, BP70013, 76170 – Tél. 02.35.39.17.00  
 Licence 076960004

**+5 %**  
sur le  
montant total  
de votre séjour

Si vous réservez un séjour vacances avec nos partenaires vacances, l'A.D.A.S.76 participe sans condition ressources, à hauteur de 5 % sur le montant total de votre séjour cumulable avec les réductions de nos partenaires.

# Nos partenaires

## Vacances



Non  
déclarable  
aux impôts

-10%

de réduction  
Code ADAS 76  
10 01 24

Réservations :  
0825 120 249

renouveau  
VACANCES

les villages clubs  
du soleil  
volontairement différent

**RENOUVEAU :**

**ENFIN DES VACANCES QUI CHANGENT !**

Venez partager des moments inoubliables en famille, entre amis ou en couple, dans nos Villages Club en France.

Animations et Clubs enfants de 3 mois à 18 ans  
**GRATUITS !**

Un grand choix de séjours à thèmes : Ski à petits prix,  
Thalasso, randonnée, plaisirs gourmands ...

**CODE AVANTAGE : 711**



**Réduction  
de 10 % toute  
l'année et  
jusqu'à 20 %  
selon le quotient  
familial**

Nos réductions sont  
non cumulables et  
ne s'appliquent pas aux séjours  
partenaires et camping



Chèques Vacances et Bons Caf sont bienvenus

**Informations et Réservations :**

Notre Centrale de Réservations : 04 79 75 75 75

[www.renouveau-vacances.fr](http://www.renouveau-vacances.fr)

+5%  
sur le  
montant total  
de votre séjour

Si vous réservez un séjour vacances avec nos partenaires vacances, l'A.D.A.S.76 participe sans condition ressources, à hauteur de 5 % sur le montant total de votre séjour cumulable avec les réductions de nos partenaires.



**ADHÉRENTS ADAS 76**  
VOS AVANTAGES  
**7% À 15%**  
DE RÉDUCTION\*  
SUR VOTRE SÉJOUR !

*\*Offre soumise à conditions, nous consulter.*

CODE PARTENAIRE :  
**47010**

Retrouvez tous nos villages sur  
**vfvillages.org**

**RENSEIGNEMENTS  
&  
RÉSERVATIONS**

**► N° Indigo 0 825 003 211**

0,15 €/min depuis un poste fixe

- Près de 100 villages de vacances au cœur de nos plus beaux terroirs
- Des clubs enfants, de 3 mois à 17 ans, gratuits !

**DEMANDEZ NOS  
CATALOGUES GRATUITS !**

VVF Villages, association de tourisme immatriculée IM063 110010.  
Siège social : 8 Rue Claude Danziger - CS 80705 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2. Réf. 14-10-3508.

Non  
déclarable  
aux impôts

**+5%**  
sur le  
montant total  
de votre séjour

Si vous réservez un séjour vacances avec nos partenaires vacances, l'A.D.A.S.76 participe sans condition ressources, à hauteur de 5% sur le montant total de votre séjour cumulable avec les réductions de nos partenaires.

# Nos partenaires

## Vacances

Non  
déclarable  
aux impôts

**Belambra**  
clubs

N°1 des clubs de vacances  
en France avec 58 clubs

76  
**adas**  
Association Départementale d'Action Sociale

Tous les bonheurs en famille  
sont chez Belambra

Jusqu'à  
**30%**<sup>(1)</sup>  
de réduction  
sur vos prochaines  
vacances

- Des Clubs idéalement situés dans les plus beaux endroits de France
- Des clubs enfants de 3 mois à 17 ans, des activités et animations pour tous
- Des logements design dédiés à votre bien-être, une restauration savoureuse

les vacances que  
la famille préfère

Pour profiter de vos avantages,  
réservez auprès de votre Service Réservation Partenaires

 N° Indigo 0 825 355 354

avec votre code Partenaire 119455

Du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 - 0,15 € TTC / MN

(1) Offre soumise à conditions : nous consulter, Belambra Clubs au capital de 20,712,160 € - LI 092 09 0001 - RCS Nanterre - 322 706 136 - Siège social - 21/23 rue de la Vierge, 92541 MONTROUGE cedex, Garant : HSBC - 2 Carrefour de l'Odéon - 75006 PARIS - Assurance : AXA France IARD, 26 rue Drouot 75009 PARIS, Crédits photos : H, Stail, T, Lacoste,



Si vous réservez un séjour vacances avec nos partenaires vacances, l'A.D.A.S.76 participe sans condition ressources, à hauteur de 5 % sur le montant total de votre séjour cumulable avec les réductions de nos partenaires.

# Notre partenaire

de soutien

scolaire



**Domicours,**  
le soutien scolaire qui fait aussi du bien aux parents.

**COURS  
EN CENTRE  
PÉDAGOGIQUE  
ET À DOMICILE**

Domicours n'a qu'une seule mission :  
développer le potentiel de votre enfant !

**OFFRE 2015 ADAS 76**

**Domicours Le Havre**  
84 avenue Foch

**Domicours Rouen**  
20 avenue Lecanuet



Règlement possible  
par CESU  
+  
50% crédit d'impôt \*



Avec 2Amath, une exclusivité de  
Domicours.

- Frais de dossier offerts  
(valeur 60 Euros)
- Entretien pédagogique  
personnalisé gratuit
- 1 heure de cours offerte par  
tranche de 10 heures achetées

\*Selon la loi de finance en vigueur, pour les cours à domicile

**domi  
cours**

**POUR TOUS**

Un simple appel au  
**0 800 256 256**  
appel gratuit  
[www.domicours.fr](http://www.domicours.fr)

Domicours partage les valeurs de ses partenaires éducatifs.







## QU'EST CE QUE LE TICKET CESU ?

C'est un Chèque emploi service universel préfinancé par l'ADAS 76 qui vous permet de régler plus de 20 services à la personne dans 3 domaines :

**Enfance :** crèche, halte-garderie, assistante maternelle, garde d'enfants hors du domicile, garde partagée, garde à domicile, soutien scolaire...

**Dépendance :** assistance à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap.

**Habitat :** tâches ménagères (ménage, repassage), petits travaux de bricolage et de jardinage, assistance informatique...

Avec Ticket CESU, vous pouvez faire appel aux intervenants de votre choix :

- un **salarié en emploi direct** qui peut être une assistante maternelle.
- une **entreprise ou une association**, qu'elle soit prestataire (employeur de l'intervenant) ou mandataire (intermédiaire).

## L'ADAS 76 ET TICKET CESU

Avec l'ADAS 76, bénéficiez de titres Ticket CESU d'une valeur de 12,50 € pour payer vos services à la personne à prix réduits.

L'ADAS 76 participe à hauteur de **20 %, 15 %, 10 %** de la valeur du Ticket CESU, en fonction de vos revenus.

**Le coût d'1 heure de ménage sur la base de 20 € charges incluses<sup>(1)</sup>**

Ticket CESU	12,50 €
Complément versé par l'adhérent	7,50 €
Participation ADAS 76	- 2,50 €
Prix réel supporté par l'adhérent	17,50 €
Crédit d'impôt de 50%	8,75 €
Coût réel à la charge de l'adhérent	8,75 €

**L'HEURE DE MENAGE À 20 € VOUS COÛTE EN RÉEL 8,75 €**



## LES AVANTAGES DU TICKET CESU

\* Déclarable aux impôts mais non soumis à impôts

• Une **assistance téléphonique** à votre disposition pour répondre à vos questions et rechercher des prestataires.

• **e-Ticket CESU**, votre compte personnel sur internet pour rechercher et payer votre intervenant en un seul clic.

• **Un aide financée par l'ADAS 76** nette de charges sociales et nette d'impôt sur le revenu<sup>(2)</sup>.

• **Un crédit d'impôt de 50 %<sup>(3)</sup>** sur les sommes dépensées pour le paiement de prestations de services à la personne, déduction faite de l'aide financée par le l'ADAS 76.

• **Le maintien des différentes aides financières** dont vous bénéficiez déjà comme la PAJE.

## CHOISISSEZ LE TICKET CESU DÉMATÉRIALISÉ

- **Plus simple**, vous payez votre intervenant en 3 clics.
- **Plus précis**, vous réglez la prestation au centime près.
- **Plus rapide**, votre intervenant dispose de votre paiement sous 24h sur son compte internet.
- **Plus sécurisé** vous ne craignez plus le vol et la perte de vos tickets.
- **Plus écologique**, vous contribuez à réduire la consommation de papier.

La version dématérialisée du Ticket CESU, s'apparente à une gestion de compte en ligne<sup>(4)</sup>. Votre compte personnel e-Ticket CESU sera ainsi chargé du montant de votre commande et vous pourrez directement déclencher le paiement de votre intervenant sur internet.

**Attention**, si vous faites appel à un prestataire de services, vérifiez que celui-ci accepte le CESU dématérialisé.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, APPELEZ LE** **N° 0 821 610 610**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h (0,12 € la minute). Ou connectez-vous sur le site [www.ticket-cesu.fr](http://www.ticket-cesu.fr) ou [www.adas76.fr](http://www.adas76.fr)

L'abondement des CESUS est déclaré aux impôts mais normalement exonéré d'impôts. Cette aide est exonérée de cotisations et contributions sociales dans la limite des frais réellement engagés par le salarié et à hauteur de 1830 € par bénéficiaire et par année civile.

<sup>(1)</sup> Exemple de coût facturé par un prestataire de services. <sup>(2)</sup> Jusqu'à 1 830 € par an et par bénéficiaire. <sup>(3)</sup> Selon la législation en vigueur, dans la limite de 12 000 € de dépenses annuelles, plus 1 500 € par enfant à charge, plafonnées à 15 000 €, hors participation de l'ADAS 76. <sup>(4)</sup> Si vous faites appel à un prestataire de services, vérifiez que celui-ci accepte le CESU dématérialisé.



## BON DE COMMANDE TICKET CESU

Quantité minimum par commande : 5 titres/an/adhérent Maximum : 100 titres/an/adhérent

Commande	Valeur faciale	Prix Adas 76	Nombre	Montant
1 <sup>ère</sup> tranche	12,50 €	10,00 €	...	...
2 <sup>ème</sup> tranche	12,50 €	10,60 €	...	...
3 <sup>ème</sup> tranche et au delà	12,50 €	11,25 €	...	...

Je souhaite recevoir des Ticket CESU dématérialisés  Je souhaite recevoir des Ticket CESU papier

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Collectivité employeur : .....

Adresse e-mail : ..... @ ..... N° adhérent ADAS 76 : .....

• Si vous avez choisi des Ticket CESU papier, il vous seront transmis par votre correspondant local,  
• Si vous avez choisi des Ticket CESU dématérialisés, ils seront directement crédités sur votre compte personnel.

Joindre l'avis d'imposition N-2.

Couper à retourner avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ADAS 76 au secrétariat de l'ADAS 76.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, ou fichiers et aux libertés liées, les informations recueillies ne sont utilisables et ne font l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion du dispositif Ticket CESU. Un droit d'accès et de rectification est à votre disposition auprès de l'ADAS 76 : 3440 route de Neuchâtel - BP 73 - 76233 Bois-Guillaume CEDEX.

# Nos nouveaux partenaires

de

Loisirs



**CHORUS BOWLING**  
**YVETOT**

*Sortie bowling*

des carnets CE  
maintenant disponibles  
renseignement auprès de votre CE



**BOWLING A PRIX CE !!**



Profitez d'une offre  
**spécialement** réservée aux  
adhérents de **l'A.D.A.S 76**

Valable **tous les jours**  
**Week-end** compris !

(Voir conditions particulières sur les tickets)  
Plaza Bowling Grand Quevilly  
22 Boulevard Pierre Brosolette  
76120 LE GRAND QUEVILLY



# Nos partenaires

de

Loisirs

**cinéma**  
**le NORMANDY**

Le cinéma Normandy propose  
aux adhérents de l'ADAS 76  
un chèque cinéma à tarif CE,  
valable tous les jours à  
toutes les séances.

**Cinéma Normandy**  
18 rue Poissonnière  
76270 Neufchâtel-en-Bray  
Tél: 02 35 93 45 16



- ✓ Billetterie parcs d'attractions
- ✓ Billetterie concerts & spectacles
- ✓ Animations
- ✓ Challenges
- ✓ Cocktails
- ✓ Création de décors
- ✓ Location de personnages
- ✓ Location de structures gonflables
- ✓ Création d'événements
- ✓ Création de soirée à thème

Avec le partenariat de l'ADAS 76, bénéficiez de tarifs attractifs  
sur la billetterie et l'organisation d'événements pour vos collectivités...

Open Evénements  
33 rue principale  
76160 Bois Yveline  
☎ 02 35 23 17 22  
✉ 02 35 23 87 88  
✉ contact@open-evenements.com

**CRÉATEUR  
D'ÉVÉNEMENTS**

**NOE**  
NORD OUEST EXPLOITATION  
CINÉMAS

**Le chèque cinéma NOE, le cinéma  
à prix sympa !**

valable tous les jours, à toutes les séances,  
sans aucun supplément  
de prix, pour les cinémas  
**GRAND LARGE** de Fécamp,  
**GRAND MERCURE** d'Elbeuf,  
**LE DRAKKAR D'Yvetot**,  
**le GRAND FORUM** de Louviers,  
**LE PALACE** des Andelys.

**NOE Cinéma,**  
des cinémas au coeur de la ville

## CHÈQUES CINÉMA

les cinémas  
**GAUMONT PATHE!**

*Le cinéma à prix comité  
d'entreprise*

**OFFRE RÉSERVÉE AUX  
ADHÉRENTS DE L'A.D.A.S. 76**

*Les bons de commande sont  
téléchargeables sur*

**www.adas.76.fr**

# L'accès à la culture

L'A.DAS.76 vous propose :



> **le Chèque Culture** ® qui vous donne accès à tous les divertissements partout en France.

*Châteaux, cinéma, concerts, théâtres, aquarium ...*

> [www.chequeculture.com](http://www.chequeculture.com)



> **le Chèque Lire** ® qui s'échange auprès de toutes les librairies et enseignes spécialisées (FNAC, Virgin, Cultura, Furet du Nord ...).

*Romans, livres jeunesse, BD, CD-Rom éducatifs, abonnements presse ...*

> [www.chequelire.com](http://www.chequelire.com)



> **le Chèque Disque** ® qui s'échange auprès de tous les disquaires et enseignes spécialisées (FNAC, Virgin, Cultura, Vidéo Futur ...).

*Musique, CD, DVD, CD-Rom, multimédia, jeux vidéo ...*

> [www.chequedisque.com](http://www.chequedisque.com)



**Bon de commande - Chèques-cadeaux culturels**  
**Commande limitée à 13 chèques pour chaque**  
**catégorie par an et par bénéficiaire**

Cadre réservé à l'A.D.A.S.76

Date de réception :  
 N° de dossier :  
 Date de règlement :

	Prix A.D.A.S. 76	Nombre	Montant
Chèque-Culture d'une valeur de 10 €	<b>7,50 €</b>	.....	..... €
Chèque-Lire d'une valeur de 10 €	<b>7,50 €</b>	.....	..... €
Chèque-Disque d'une valeur de 10 €	<b>7,50 €</b>	.....	..... €
TOTAL		.....	..... €

Nom ..... Prénom ..... N° membre A.DAS.76 .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Collectivité adhérente .....

# Un jour ou l'autre, on a tous besoin de la bonne pièce

SUR PRÉSENTATION DU BADGE

OFFRE  
SPÉCIALE C.E.  
JUSQU'À -40%



[www.ragues.fr](http://www.ragues.fr)



**RAGUES**

SAS RAGUES Mondéville - 11, rue des Frères Lumière - 14120 MONDEVILLE - Tél. : 02 31 72 78 00

Ragues Mirouville - 396, rue Léon Foucault - 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR - Tél. : 02 31 46 86 00

Distributeur Lorraine - Rue Adolphe Frenkel - 14000 LISIEUX - Tél. : 02 31 31 06 55

Lebourgeois Le Havre - 100, rue Marceau - 76600 LE HAVRE - Tél. : 02 35 34 98 09

Ragues Rouen - Place des Chênes - 76140 PETIT-CHEVELLY - Tél. : 02 35 430 830

Ragues Cherbourg - 516, rue des Méliars - 50110 TOURNAVILLE - Tél. : 02 33 23 01 90

Ragues Sarceaux - Route de Ragon - ZAC Actival d'Orne - 61200 SARCÉAUX - Tél. : 02 33 12 58 01



3440 route de Neufchâtel • BP73 • 76230 Bois-Guillaume Cedex

Tél. 09 53 67 89 73 • Fax 08 11 38 58 64

[www.adas76.fr](http://www.adas76.fr)

[jlaroche@adas76.fr](mailto:jlaroche@adas76.fr)

